



Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 071-217104637-20250602-2025040-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2025-040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 02 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 12

Nombre de membres
présents : 12

Date de convocation :
23/05/2025

OBJET : Délibération relative à la création d'un poste en contrat à durée déterminée à 12 heures hebdomadaires du lundi 16 juin 2025 au mardi 01 juillet 2025.

Le Maire explique qu'afin d'assurer le remplacement de l'agent en arrêt maladie qui effectue le service à la cantine scolaire, il convient de créer deux postes en contrat à durée déterminée.

Une personne assurera le service les lundis et mardis du lundi 16/06/2025 au mardi 01/07/2025 et une autre assurera les jeudis et vendredis du jeudi 19/06/2025 au vendredi 04/07/2025.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste en contrat à durée déterminée de 12 heures hebdomadaires du lundi 16/06/2025 au mardi 01/07/2025.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 02/06/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.

